



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 Juillet 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD.

ABSENTS : Solange COOKE, Jean LABROUSSE, Philippe LEGOUX

POUVOIRS : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Stéphanie PERNOD

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCE-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 Mars 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 26 Mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Avant de début la séance, Monsieur le Maire rend hommage à M. Jean PIRAT, maire de 2001 à 2008, décédé le 22 juin dernier et inhumé le 26 juin dans sa commune natale de Nannay. Outre sa gentillesse et son attachement à ses missions, Monsieur le Maire rappelle le travail remarquable réalisé par M. PIRAT et, notamment, son courage pour avoir confié la DSP des remontées mécaniques à une société privée, ce qui était une révolution pour une commune comme Praz-sur-Arly à l'époque. Ce fut une des décisions qui ont permis à la Municipalité de retrouver une situation financière saine.

Une minute de silence est respectée en mémoire de M. PIRAT.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU
9 JUILLET 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION
DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Demande de subvention à l'Etat, la Région et le Conseil Départemental pour les réparations des dégâts des crues de début mai

M. Pierre BESSY expose que, suite aux intempéries intervenues entre le 30 avril et le 4 mai, la commune a subi de nombreux dégâts. La mairie demande la reconnaissance de l'état de calamité publique afin d'obtenir des financements pour les réparations.

Les travaux portent sur le confortement de berges, l'évacuation des embâcles et des enrochements pour stopper l'érosion. Le site le plus touché est la route de l'Arly, mais il faudra également des travaux d'enrochement pour préserver la berge aux Belles.

L'estimation de ces travaux s'élève à 248 088 euros HT.

Approuvé à l'unanimité

2/ Marché de fournitures de produits bitumineux

Monsieur le Maire rappelle le groupement de commande que nous avons avec Demi-Quartier, Combloux, Domancy et Cordon doit être modifié. Demi-Quartier souhaite, en effet, augmenter son montant maximal annuel de commande à 300 000 euros (contre 200 000 euros actuellement). Le montant reste inchangé pour les autres communes.

Approuvé à l'unanimité

3/ Demander les subventions pour le défrichage de l'alpage d'Olivet

Mme Priscillia ARVIN-BEROD explique que cette mission a pour but de reconquérir des pâtures agricoles perdues au profit de la forêt ou d'arbustes en organisant un défrichage.

Il est demandé au conseil de voter pour autoriser le Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie pour un montant de 14 486 euros.

Le coût total étant estimé à 20 810 euros, il reste à la charge de la commune une somme de 8 324 euros.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Convention de conseil avec la SEA

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEA pour assister la commune dans les travaux prévus sur l'alpage d'Olivet.

La contribution financière est de 2 360 euros pour un montant estimé de 18 450 euros HT.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Acquisition d'un bout de parcelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une portion de parcelle de Mme Dallest, qui correspond à une partie de route de Bellegarde et à l'entrée de la route de Praz l'Adret car la commune possède, entre autre, des réseaux publics sur ce tènement.

Il y a 63 m² déjà goudronnés, donc en acquisition gratuite, et 12,20 m² négociés à 45 € du m². Approuvé à l'unanimité

6/ Procédure de servitude de piste afin de créer le stade de slalom

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de servitude pour la création du stade de Slalom. Ce projet est d'importance pour notre activité

ski, notamment pour l'organisation des entraînements et des épreuves du ski-club, mais aussi des tests de l'ESF. Cela renforcerait la sécurité de ces activités aujourd'hui organisées sur des pistes classiques à proximité du public.

Les discussions avec les propriétaires (une douzaine au total) ont été positives. Jusqu'à présent, un seul a refusé le passage de la piste. Beaucoup ont déjà retourné leur accord écrit.

Le projet consiste en une piste de 3 hectares environ qui partirait du Mans (altitude 1255 mètres) pour arriver près du front de neige (altitude 1029 mètres).

Il sera nécessaire de terrasser environ 1,08 ha et de défricher 1,1 ha.

Si les autorisations administratives sont déjà bien avancées, elles ne peuvent se finaliser sans accord de l'ensemble des propriétaires ou sans une servitude d'utilité publique au titre du code du tourisme. C'est cette procédure que Monsieur le Maire propose de lancer afin de finaliser le projet que l'on ne peut pas voir bloqué du fait des réticences d'un seul propriétaire pour des raisons, par ailleurs, qui ne sont pas liées au site lui-même.

Madame Jessica BRETON demande des précisions sur la procédure et ce qu'elle engendre. Monsieur le Maire précise que, si la servitude est acceptée par Monsieur le Préfet, après enquête parcellaire et enquête publique, les propriétaires ont l'obligation d'accepter le passage des skieurs sur la zone délimitée, ainsi que tout ce qui est attenant (damage, entretien, sécurisation, travaux d'été, etc). Ils peuvent être indemnisés si un préjudice particulier est démontré, sachant que la mairie s'engage, via une convention avec le propriétaire, à lui verser une indemnité de chantier au titre de la perte de fourrage le cas échéant, ainsi qu'une indemnité annuelle calculée par rapport aux surfaces damées, aux présences d'enneigeurs, etc.

Il est aussi rappelé que ces servitudes sont déjà en place sur le reste du domaine skiable, choix fait lors du précédent mandat pour sécuriser l'existence même des pistes de ski de Praz-sur-Arly.

Le lancement de la procédure est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Tyrolienne

Florence Encinas demande où en est le projet de tyrolienne que souhaite lancer Labellemontagne et notamment si le déplacement en Autriche proposé par la société de remontées mécaniques pour des élus et deux propriétaires parmi les plus impactés est confirmé.

Monsieur le Maire précise que la date est fixée au 17 juillet et que pour le moment seul un propriétaire s'est inscrit et que l'on attend confirmation de la venue du propriétaire (ou de son représentant) dont l'habitation est la plus proche du projet. L'objectif du déplacement est de juger de visu de l'impact potentiel, tant paysager qu'au niveau du bruit, et de l'intérêt du produit touristique que souhaite mettre en place Labellemontagne.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20h 50.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 11 juillet 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 9 juillet 2015.

Signé : Priscillia ARVIN-BEROD, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le 13 JUL. 2015
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du



Le Maire, Yann JACCAZ